

SÉANCE DU 8 AVRIL 2026
DÉLIBÉRATION N° 2026-27

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES
ORGANISMES EXTERIEURS**

| NOMBRES DE MEMBRES | | | | CONVOCATION | |
|--------------------------------------|-------------|----------------------------------|---|---|------------|
| Afférents au Conseil municipal | En exercice | Présents lors de cette séance | Ayant pris part aux présentes délibérations | Notification aux conseillers municipaux | Affichage |
| 29 | 29 | 25 | 29 | 02/04/2026 | 02/04/2026 |

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Guillaume TADDIO, Maire.

Étaient également présents : Eric GERENT ; Fanny LAUZEN ; Jean-Paul ARNAUD ; Cindy LOUVIN ; Guillaume MATHIEU ; Jessica BONNEAUD-MARBET ; Thierry MARBET ; Sandrine SOLER ;
Adjoints au Maire ;

Ainsi que : Serge VIAUD ; Marie KARL ; Michel MAURIN ; Jean-François HILLAIRE ; Catherine CHARMANT ; Pascale PIERDOMENICO ; Ghislaine ESCUDER ; Jean-Marc FISCHER ; Emilie BOULINGUIEZ ; Thomas BOCCABELLA ; Johanna DUCIEL ; Karine THOMAS ; Joël SERAFINI ; Leslie DUCOTE ; Sébastien BLONDEL ; Mathias DAMINIANI ; **Conseillers Municipaux**

Absents représentés lors du vote des délibérations :

| | | |
|----------------|---------------------|----------------|
| Franck GERENT | qui donne pouvoir à | Eric GERENT |
| Sabrina CLOP | qui donne pouvoir à | Johanna DUCIEL |
| Robin CESANO | qui donne pouvoir à | Fanny LAUZEN |
| Laurie ASSELIN | qui donne pouvoir à | Joël SERAFINI |

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Néant

Secrétaire de séance :

Johanna DUCIEL



Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-33 et L. 2122-25, le Conseil Municipal est compétent pour désigner ses membres ou délégués afin de représenter la commune au sein d'organismes extérieurs. Ces désignations permettent d'assurer la participation active de la collectivité aux instances locales, départementales ou intercommunales dont les missions concourent à l'intérêt général et au développement du territoire.

La présente délibération a pour objet de procéder à la désignation des élus municipaux appelés à siéger au sein des organismes suivants, dans le respect des règles statutaires et des engagements pris par la commune.

Monsieur le Maire souhaite d'ores et déjà présenter les candidatures des personnes suivantes qu'il soumet à l'approbation du Conseil Municipal :

Commune de Bédarrides

Page 1 sur 3

✓ **Pour le conseil d'administration du collège Saint-Exupéry**

Titulaire

- Guillaume TADDIO, Maire

Suppléant

- Fanny LAUZEN

✓ **Pour le syndicat intercommunal du gymnase du collège Saint-Exupéry**

Titulaires

- Guillaume TADDIO, Maire

- Thierry MARBET

Suppléants

- Cindy LOUVIN

- Serge VIAUD

✓ **Pour le Syndicat d'Electrification Vauclusien (SEV)**

Titulaire

- Guillaume TADDIO, Maire

Suppléant

- Jean-François HILLAIRE

✓ **Pour le Syndicat Mixte Forestier**

Titulaire

- Guillaume TADDIO, Maire

Suppléant

- Jean-François HILLAIRE

✓ **Pour le conseil d'administration de l'EHPAD « Les 7 rivières »**

Titulaire

- Guillaume TADDIO, Maire

Suppléant

- Fanny LAUZEN

- Eric GERENT

✓ **Pour le conseil d'administration des bailleurs sociaux**

Titulaire

- Eric GERENT

Suppléant

- Fanny LAUZEN

✓ **Pour la commission administrative du Centre de Gestion (CDG84)**

Titulaire

- Eric GERENT

Suppléant

- Guillaume TADDIO, Maire

✓ **Pour le Comité des Œuvres Sociales du personnel (COS)**

Statutairement composé de 18 membres dont 6 membres du conseil municipal

- Eric GERENT

- Cindy LOUVIN

- Fanny LAUZEN

- Sabrina CLOP

- Pascale PIERDOMENICO

- Catherine CHARMANT

✓ **Pour le conseil d'administration du comité de jumelage**

- Guillaume TADDIO, Maire
- Eric GERENT
- Serge VIAUD

- Thomas BOCCABELLA
- Jessica BONNEAUD-MARBET
- Michel MAURIN



SUR LE RAPPORT DE Guillaume TADDIO, Maire ;
OUI l'exposé qui précède ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code général des impôts ;

VU la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

VU le décret n°2014-841 du 28 juillet 2014 relatif aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires ;

VU les statuts des organismes extérieurs concernés ;

CONSIDERANT le principe de représentation ;

CONSIDERANT l'intérêt général et la continuité du service public ;

CONSIDERANT le contexte territorial où la représentation de la commune de Bédarrides répond aux enjeux de solidarité, d'éducation et jeunesse, de gestion des ressources ainsi que de coopération internationale ;

VU l'adaptation aux évolutions institutionnelles ;

VU le principe de subsidiarité ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **PREND ACTE** de la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la commune de Bédarrides auprès des organismes extérieurs ;
- **DESIGNE** comme indiqué ci-dessus les représentants de la commune auprès des organismes extérieurs ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout(s) document(s) nécessaire(s) à l'exécution de la présente délibération.

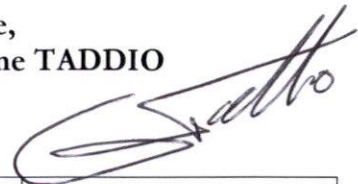
Pour copie conforme,
exécutoire le

Date de publication, certifiée

La secrétaire de séance,
Johanna DUCIEL



Le Maire,
Guillaume TADDIO



RESULTAT DU VOTE :

| | | | | |
|-------------------------|---|--------------|----|-----------|
| Délibération 2026-27 | DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS | Pour : | 29 | UNANIMITE |
| | | Contre : | 0 | |
| | | Abstention : | 0 | |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication